

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/09/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Bernard POUSSIN, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Roger CLEDAT (a donné pouvoir à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ Bernard DUMONT (a donné pouvoir à Gérard BEAUBIER), Franck LETOUX (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Xavier NOUHAUD (a donné pouvoir à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir Sylvette CHADELAUD).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-109 : VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat prévoit pour l'année 2016, la réalisation de travaux de grosses réparations de la voirie d'intérêt communautaire pour un montant de 200 000 € HT et propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'obtention d'une subvention de 40 % du montant hors taxe de ceux-ci.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour une subvention de 80 000 €, représentant 40 % d'une dépense prévisionnelle de 200 000 € HT, pour la réalisation de travaux de grosses réparations de la voirie d'intérêt communautaire.

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 septembre 2015

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 01.10.15

Publié ou notifié

Le : 01.10.15



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DES VOIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Date de transmission de l'acte : 01/10/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2015

Numéro de l'acte : 2015-109 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150929-2015-109-DE

Date de décision : 29/09/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions